

<p>Résultats des votes Assemblées Générales Ordinaire, Extraordinaire et Spéciale de la société Bolloré du 10 juin 2010</p>

En Assemblée Générale Ordinaire

309 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 18 900 514 actions au nominal de 16 euros chacune sur les 24 701 151 actions composant le capital social (dont 3 310 075 actions d'autocontrôle) et aux 18 900 514 actions sont attachées 32 306 061 voix. Le quorum est de 88,36 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009	Adoptée par 32 304 821 voix (1 240 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009	Adoptée par 32 304 821 voix (1 240 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée à l'unanimité
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementées	Adoptée à la majorité des voix (56 608 voix ayant voté contre), les actionnaires intéressés ne prenant pas part au vote
Cinquième résolution	Nomination d'un administrateur	Adoptée par 32 001 774 voix (304 287 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Nomination d'un administrateur	Adoptée par 32 261 237 voix (44 824 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Renouvellement d'un administrateur	Adoptée par 31 995 674 voix (310 387 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Renouvellement d'un administrateur	Adoptée par 32 055 668 voix (300 393 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité

En Assemblée Générale Extraordinaire

309 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 18 900 514 actions au nominal de 16 euros chacune sur les 24 701 151 actions composant le capital social (dont 3 310 075 actions d'autocontrôle) et aux 18 900 514 actions sont attachées 32 306 061 voix. Le quorum est de 88,36 %.

Première résolution	Suppression du droit de vote double sous la condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée spéciale	Adoptée par 32 305 652 voix (409 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Modifications corrélatives de l'article 19 des statuts	Adoptée par 32 305 404 voix (657 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Autorisation par l'Assemblée au Conseil de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	Adoptée par 32 234 393 voix (71 668 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Pouvoirs à conférer	Adoptée par 32 304 431 voix (1 630 voix ayant voté contre)

En Assemblée Spéciale

Le 10 juin 2010, à la suite aux assemblées générales extraordinaire et spéciale de Bolloré, le droit de vote double attaché aux actions pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, a été supprimé.

27 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 13 394 975 actions au nominal de 16 euros chacune sur les 13 436 368 actions ayant le droit de vote double et aux 13 394 975 actions sont attachées 26 789 950 voix. Le quorum est de 99,69 %.

Première résolution	Suppression du droit de vote double	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Pouvoirs à conférer	Adoptée à l'unanimité

